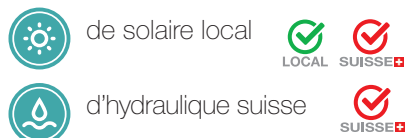




TOPAZE

L'électricité composée



AMBRE

L'électricité composée









OPALE

L'électricité composée



Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh) / S'applique sur la totalité de votre consommation

			Prix hors TVA	Prix TVA comprise
TOPAZE 	SEN PME			
	Haut tarif		26,80	28,86
	Bas tarif		21,80	23,48
AMBRE 	SEN PME			
	Haut tarif		32,78	35,30
	Bas tarif		27,78	29,92
OPALE 	SEN PME			
	Haut tarif		26,50	28,54
	Bas tarif		21,50	23,16




Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



AMBRE^{GO} - L'électricité composée de solaire local
Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 6.50 (HT)

Votre électricité en détails

Energie		SEN PME
 TOPAZE	Haut tarif	13,90
	Bas tarif	12,34
 AMBRE	Haut tarif	19,88
	Bas tarif	18,32
 OPALE	Haut tarif	13,60
	Bas tarif	12,04
Prix de base CHF		
Hors TVA		2,00/mois
TVA comprise		2,15/mois

SEN PME
BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Réseau		BT2
Utilisation du réseau	Haut tarif	8,84
	Bas tarif	5,40
Swissgrid SA - Services systèmes		0,46
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2,30
PCP ²⁾		1,30

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	Hors TVA	4,00/kW/mois
	TVA comprise	4,31/kW/mois
Abonnement CHF	Hors TVA	300,00 / année
	TVA comprise	323,10 / année

*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : sen.nods.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Trois factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte et 1 décompte). Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur sen.nods.ch, en téléchargeant l'« Ordonnance sur les tarifs électriques » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Vous souhaitez en savoir plus ?



Administration Communale
2518 Nods
Tél. 032 751 24 29
sen.nods.ch

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kWh
PCP - Eclairage public	0,60 cts/kWh